



Patron méchant après démission

Par Alecsse

Bonjour

Pour vous expliquer le contexte

Je suis arrivée en juin dans cette entreprise et le 14 janvier j ai démissionné pour retourner à mon ancien travail qui m ont demandé de revenir.

Depuis mon arrivée dans cette entreprise, je vais de plus en plus mal au point d être sous anti depresseur. Quand j ai annoncé ma démission, mon patron s est énervé contre moi et m a crié dessus pendant 15 min. Suite à ça j avais un préavis de 1 mois, pendant les 15 jours qui ont suivi ma démission il me faisait des remarques complètement inappropriées mais rien de très grave. Cependant j allais travailler avec la boule au ventre et mon état s est empiré au point de me mettre en arrêt maladie jusqu a la fin de mon préavis. Quand je lui ai dis il m à envoyé un message et je cite Bravo je pense que tu as déjà entendu parler du karma faudra pas être surpris adieu

Depuis il ne cesse de dire à mes anciens collègues que d ici 1 ou 2 mois il va m arriver quelque chose de grave.(ils m ont répéter)

Je ne sais pas comment réagir ni quoi faire face à cette situation.

Merci pour vos reponses

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez porter plainte avec ce message et votre arrêt de travail pour harcèlement , en datant les faits au sujet de l'altercation .

Après je ne sais pas si c'est dans le contexte de votre contrat qu'il parle (exemple si vous êtes en CDD, si vous avez une clause de dédit de formation ou de non concurrence etc)car oui, dans ce cas là, votre démission peut avoir des suites .

Par Alecsse

Je suis en cdi dans la restauration sans clause de non concurrence ou dédit formation

A qui dois je m adresser pour porter plainte? Et qu est ce qu il risque du coup?

Je me dis que j attend la fin de semaine si ça cesse je ne donnerais pas de suite...

Merci pour vos reponses

Par kang74

Ben on s'adresse au commissariat/gendarmerie pour porter plainte .

Vous pouvez leur demander si les elements sont suffisant, car porter plainte ce n'est pas anodin .

Par Alecsse

D accord merci beaucoup en tout cas j attend de voir la suite en espérant qu il se calme

Par Henrii

Hello !

Alecsse, vous n'avez pas dit à quelle date se termine votre préavis d'1 mois, mais 15 jours au moins étant déjà faits il ne va pas durer encore bien longtemps.

Ne serait-il pas plus simple pour vous de tenir ces derniers jours, de vous tourner vers l'avenir au sein de l'autre entreprise et d'oublier cet employeur caractériel ?

A+